

2015

# Charte

## Rencontres régionales de spectacles *très vivants*

### Dehors! 2015

*La spécificité des Rencontres régionales de spectacles très vivants Dehors ! est de proposer la mutualisation de moyens comme principe de réalisation, tant dans une visée pratique, que politique, dans le but de promouvoir le travail des compagnies professionnelles de spectacle vivant de la région Rhône-Alpes. Cette Charte a pour objet de définir des règles de fonctionnement ainsi qu'une base commune d'engagement pour les Rencontres professionnelles « DEHORS ! » qui auront lieu à Portes les Valence du 19 au 23 août prochain. Elle sera approuvée et signée par **tous les membres** présents de chaque compagnie pour valider votre candidature pour l'édition 2015.*

- :-

#### FONCTIONNEMENT GENERAL

##### **Au niveau administratif :**

Chaque compagnie doit se considérer en autoproduction promotionnelle et est responsable, de ce fait, de ses démarches administratives : DUE, assurances, droits d'auteurs et droits voisins (nous attirons l'attention sur le fait que l'an dernier la SACD a réclamé directement aux compagnies le paiement des droits inhérents à leurs spectacles.) Elle doit être en mesure de fournir les attestations relatives à ses assurances, les habilitations de son personnel, les extraits de registre de sécurité de ses équipements.

Une fois la programmation arrêtée, une convention sera signée entre l'organisation de Dehors (représentée par les Vertébrées) et chaque compagnie programmée. Elle définit nos responsabilités respectives.

##### **Au niveau financier :**

La compagnie participante accepte le principe de la mutualisation des recettes et des dépenses. Chaque année nous avons équilibré recettes et dépenses, en dégageant un bénéfice marginal. Ce bénéfice (somme toute ridicule !) est partagée entre les compagnies sur le principe d'une part (soit 30 à 68€ selon l'édition) par personne et par jour de présence.

Le budget global est d'environ 36 000 € dont :

- Recettes : 12 à 15 000 € de finances publiques, les entrées aux spectacles à prix libre, les ventes effectuées sur places (buvette, crêpe)
- Dépenses : repas de tous les participants (artistes, bénévoles et organisateurs de Dehors, et seulement eux...), fournitures nécessaires aux ventes (buvette, crêpe), location d'appoint de matériel technique, consommables techniques et bureautiques, outils de communication, salaires des postes de chargés de coordination, diffusion, administration, régie technique et générale, et frais de déplacements.

NB: par souci de transparence, nos budgets (prévisionnels et réalisés) sont disponibles sur simple demande auprès des organisateurs ([dehors@lesvertebres.fr](mailto:dehors@lesvertebres.fr)).

2015

## **LA COMPAGNIE S'ENGAGE :**

De façon générale, à s'inscrire dans une démarche de mutualisation et de responsabilité collective. Concrètement, il s'agira de participer à la préparation, au montage, au déroulement et au démontage de l'événement dans sa globalité en dehors des contingences de son propre spectacle.

### **En amont de l'événement :**

- A adhérer et respecter le principe de mutualisation : faire lire, valider, et signer cette charte par tous les membres de la compagnie participant au spectacle (avec nom, prénom et fonction), afin que chacun sache sur quelles bases il s'engage,
- A fournir toutes les données artistiques, administratives, techniques et logistiques relatives à votre compagnie et à l'accueil de votre spectacle dans les délais demandés (cf. fiche de renseignement compagnie),
- A indiquer le matériel et les compétences que la compagnie peut partager avec le collectif.
- A avoir les outils de promotion et assurer un travail de prospection pour son propre spectacle en vue de sa venue à Dehors !,
- A promouvoir le projet collectif auprès de son propre réseau de professionnels, du grand public sur son territoire et là où la compagnie sera amenée à jouer avant d'arriver à Dehors !,
- A rencontrer les organisateurs de Dehors (entre mai et juin) pour organiser la venue de sa compagnie aux rencontres et s'insérer dans la démarche de mutualisation des actions de communication et de diffusion,
- A accepter de jouer après avoir pris connaissance des conditions techniques auprès des organisateurs.

### **Pendant les Rencontres :**

- A être présents et disponibles toute la journée en dehors de ses temps de jeu, du 17 au 24 Août inclus,
- A participer au montage du site les 17 et 18 août (mise en place des infrastructures, déco, ...)
- A prendre une part dans la répartition des tâches collectives quotidiennes (régie, accueil public, sécurité, entretien, catering, buvette...) durant toute la durée du festival,
- A accepter la mutualisation des moyens techniques (son/lumière) pour faciliter l'enchaînement des spectacles,
- A prendre en charge de façon autonome son hébergement sur place, sachant qu'un gymnase nous sera ouvert, mais qu'il n'est pas interdit de fournir sa couette, son tapis de sol, son oreiller et son doudou,
- A respecter les horaires de montage, démontage et de jeu des spectacles, ainsi que les horaires et rendez-vous pour l'organisation globale des Rencontres (créneaux de bénévolat, réunion d'équipe, rencontres professionnelles...),
- A participer au démontage le 24 août,
- A respecter le voisinage et les horaires de fermeture du site.

## **LE COMITE D'ORGANISATION DE DEHORS S'ENGAGE :**

### **En amont de l'événement :**

- A prendre en charge la base organisationnelle nécessaire à la mise en œuvre des Rencontres à l'année : production, administration, programmation, plan de communication, régie générale,
- A respecter son calendrier prévisionnel pour assurer la programmation, la communication et l'organisation des Rencontres,

2015

- A étudier toutes les candidatures et leur donner des réponses motivées,
- A se rendre disponible pour répondre aux interrogations des équipes artistiques,
- A informer les compagnies des moyens techniques et logistiques qui peuvent être fournis par l'organisation, et de ceux qu'elles doivent amener,
- A fournir les outils de communication dans des délais raisonnables et les transmettre aux compagnies sélectionnées (visuel, affiche,...),
- A mettre en place des partenariats avec des structures sociales et éducatives locales pour favoriser l'accessibilité des Rencontres aux habitants du territoire et faire bénéficier des spectacles le maximum de publics différents.
- A assurer une communication ciblée sur l'ensemble de l'événement et des spectacles aux réseaux de professionnels des organisateurs.

**Pendant les Rencontres :**

- A assurer la régie générale de l'événement (organisation technique, logistique, humaine) du montage au démontage du site,
- A organiser tous les postes de régie, accueil public, sécurité, entretien, catering, buvette...
- A mettre en place un espace dédié aux professionnels pour la promotion des spectacles programmés,
- A coordonner et participer à l'animation des temps de Rencontres organisés avec les compagnies
- A centraliser les données nécessaires à l'évaluation de l'événement (nombre de spectateurs, recettes, articles de presse, fichier programmeurs...).

Fait à :

Le :

Nom de la compagnie :

Noms, prénoms, fonctions et signatures des membres :

**Rappel :** L'inscription de votre spectacle à Dehors ! 2015 ne pourra être validée qu'à réception de cette charte lue et signée par **tous** les membres de la compagnie, accompagnée de la fiche de renseignement compagnie (téléchargeable sur : [dehorsblog.wordpress.com](http://dehorsblog.wordpress.com)), et de la **fiche technique** du spectacle que vous souhaitez jouer, et après sélection des demandes reçues. Une réponse vous sera transmise individuellement début juin selon le calendrier que nous avons fixé.